

SOMMAIRE DES MODALITÉS

VERSAPAY CORPORATION

APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE PAR VOIE DE PRISE FERME VISANT DES ACTIONS ORDINAIRES

Ne pas diffuser aux États-Unis.

Le 26 septembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document n'a pas encore été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada.

Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire doit être transmis à tout investisseur qui a reçu le présent document et manifesté un intérêt à acquérir ou à souscrire les titres. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Émetteur :	VersaPay Corporation (la « Société »).
Placement :	4 572 000 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme aux termes d'un prospectus simplifié (le « placement »).
Prix d'émission :	1,75 \$ par action ordinaire (le « prix d'émission »).
Taille du placement :	8 001 000 \$.
Option de surallocation :	La Société attribue aux preneurs fermes une option qu'ils pourront exercer dans les 30 jours suivant la date de clôture pour acquérir un maximum de 15 % du nombre des actions ordinaires vendues dans le cadre du placement afin de couvrir les surallocations, s'il y a lieu, et de stabiliser le marché.
Emploi du produit :	La Société affectera le produit net tiré du placement à la poursuite de ses efforts de vente et de marketing, à l'accroissement de sa présence aux États-Unis, à la recherche et au développement des fonctionnalités de paiement de ses produits, aux besoins généraux de l'entreprise et au fonds de roulement.
Prise ferme :	Sous réserve de l'inclusion des dispositions de résiliation d'une prise ferme habituelles dans une convention de prise ferme définitive, le présent placement se fera dans le cadre d'une prise ferme.
Type de	Il s'agit d'un placement par voie de prise ferme aux termes d'un prospectus simplifié

placement :	dans toutes les provinces du Canada, dans le cadre d'un placement privé aux États-Unis en vertu de la <i>Rule 144a</i> du <i>Regulation D</i> ou de toute autre dispense des exigences d'inscription en vertu de la loi des États-Unis intitulée <i>Securities Act of 1933</i> , dans sa version modifiée, et dans tout autre territoire dont la Société et Raymond James Ltée auront raisonnablement convenu.
Inscription en bourse :	Bourse de croissance TSX (« TSXV »). Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la TSXV sous le symbole « VPY ».
Admissibilité :	Le placement est admissible pour les REER, les FERR, les REEE, les RPDB, les REEI et les CELI, en vertu des lois habituelles.
Chef de file et teneur de livres exclusif :	Raymond James Ltée
Commission :	Une commission en espèces correspondant à 6,0 % du produit brut tiré du placement (y compris 6,0 % du produit brut tiré de la vente d'actions ordinaires émises à l'exercice de l'option de surallocation, payable à la clôture de l'option de surallocation).
Date de clôture :	La clôture aura lieu vers le 18 octobre 2018 ou à toute autre date dont la Société et Raymond James Ltée pourront convenir.